



Paris, le 4 novembre 2016

Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,
Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

La Nouvelle-Calédonie a connu ces dernières années une augmentation significative des actes de délinquance avec certains faits graves qui ont ému l'opinion publique et conduit les élus à interpellier le Premier ministre lors du Comité des Signataires de février 2016.

Dans le prolongement de ce Comité, à l'occasion de sa visite officielle en Nouvelle-Calédonie au mois d'avril dernier, le Premier ministre avait annoncé devant le Congrès « *un plan d'actions fondé sur 3 priorités : la lutte contre les cambriolages ; la prévention et la répression des violences volontaires commises contre les personnes ; la lutte contre les trafics de stupéfiants. Ce plan comportera un volet relatif au renforcement de l'équipement des forces de police et de gendarmerie.* »

En effet, la délinquance calédonienne est singulière par rapport aux autres territoires de la République, à double titre : d'une part, c'est la collectivité sur laquelle les forces de l'ordre subissent le plus d'agressions avec armes (62 en 2015, soit près de la moitié du total des agressions commises sur les gendarmes de tout l'Outre-mer) ; d'autre part, parce que la délinquance de proximité est à 60% le fait de mineurs, soit le triple de la Métropole. Les récents événements de Saint-Louis – dont la gravité est avérée – illustrent cette situation.

C'est dans ce cadre que Calédonie Ensemble a réitéré un certain nombre de recommandations au cours des échanges préparatoires au Comité des Signataires et dans le prolongement du rapport de mission établi par le préfet N'Gahane.

En premier lieu, il importe de **renforcer les moyens affectés aux forces de l'ordre**, notamment dans les communes suburbaines du grand Nouméa, mais également en province Nord. Dans le cadre du « *plan sécurité outre-mer* » présenté par le gouvernement le 27 juin dernier, destiné à « *faire reculer durablement la délinquance et la criminalité en outre-mer* », il était prévu « *le redéploiement de 403 policiers et gendarmes supplémentaires en 2016, de 300 entre 2017 et 2019, dont 179 dès 2017* ». Nous souhaitons que la Nouvelle-Calédonie soit prise en compte dans ce plan à la hauteur des enjeux de sécurité qui sont les siens.

La création d'une brigade de gendarmerie de prévention de la délinquance juvénile est également nécessaire, comme l'a demandé le comité provincial de prévention de la délinquance, lors de sa réunion du 27 avril dernier, cette proposition ayant été reprise dans le rapport du préfet N'Gahane. De nombreuses communes se sont proposées pour accueillir cette entité, qui a vocation à intervenir auprès des mineurs prioritairement dans les établissements scolaires et les quartiers les plus sensibles.

Dans le même esprit, nous sollicitons également la création d'une brigade de protection de la famille, afin de lutter contre les violences faites aux femmes, dont une femme sur quatre est victime dans notre pays.

Afin de renforcer l'efficacité des forces de l'ordre dans leurs actions de terrain, il est à nos yeux essentiels de « *calédoniser* » les effectifs. Dans cette perspective, priorité doit être donnée, sur les postes vacants de la police nationale en Nouvelle-Calédonie, aux policiers calédoniens affectés en métropole depuis plusieurs années, et qui demandent à rentrer au pays.

Il importe enfin de débloquer les dossiers de construction ou de reconstruction des casernes de gendarmerie situées à Dumbéa, Mont-Dore, Païta et Bourail village en majorant les seuils financiers définis par la circulaire du Premier ministre du 28 janvier 1993 relative aux conditions de prise à bail par l'Etat des locaux destinés aux unités de gendarmerie départementale. Les coûts de construction en Nouvelle-Calédonie sont nettement plus élevés que ceux en moyenne constatés ailleurs en Métropole et dans les départements d'Outre-mer.

Enfin, une des principales causes de la délinquance des jeunes résidant dans l'abus d'alcool, nous demandons d'augmenter la capacité de traitement des ivresses publiques manifestes (cellules de dégrisement) en zone police et gendarmerie.

En deuxième lieu, il convient d'agir sur toute la chaîne pénale **en renforçant également les effectifs de l'institution judiciaire** comme le préconise le préfet N'Gahane.

Faute de moyens, les retards d'audiences sont d'au moins 6 mois. Les effectifs du tribunal d'instance, de la Cour d'appel, des sections détachées ainsi que ceux du greffe du tribunal pour enfants doivent être accrus. De même, les effectifs du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), notamment en Province Nord, sont également à renforcer et à « *calédoniser* ».

En troisième lieu, **une vigilance doit être portée sur le centre pénitentiaire unique de la Nouvelle-Calédonie, « le Camp Est »**. Il accueille les détenus en provenance des trois Provinces. De gros efforts de rénovation ont eu lieu et sont à saluer. Il reste à développer des actions qualifiantes, auprès des détenus pour préparer dans de bonnes conditions leur sortie de prison. Il est également nécessaire de créer de nouvelles équipes au sein du centre pénitentiaire afin de renforcer la surveillance des détenus et de manière plus générale la sécurité dans l'établissement, notamment une équipe locale d'intervention de sécurité (ÉLIS), une équipe d'extraction - cette mission ayant vocation à être transférée au personnel pénitencier - et une équipe parloir. Dans cette perspective, l'organisation d'un concours déconcentré de surveillants

en 2017 apparaît indispensable. Enfin, eu égard à la surpopulation carcérale, la réalisation d'une structure pénitentiaire en Province Nord, actée dans le triennal justice 2015-2017, doit être accélérée.

En dernier lieu, la **prévention de la délinquance des mineurs** doit faire l'objet de mesures particulières.

La création d'un centre éducatif fermé est souhaitée pour compléter le dispositif du traitement de la délinquance. Une étude vient d'être rendue sur le sujet. De même, la dotation du FIPD fixée aujourd'hui à moins de 200 000 euros mérite d'être sensiblement augmentée.

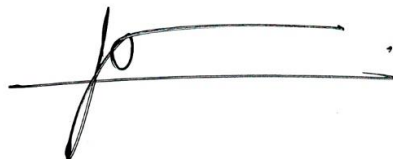
Comme suggéré dans le rapport du secrétariat général du comité interministériel pour impulser et coordonner l'action des différents partenaires, notamment l'animation des CLSPD, il est attendu la création d'un poste de délégué placé auprès du haut-commissaire chargé, au niveau de l'Etat, de la protection des mineurs et de la prévention de la délinquance.

Sur le même thème, nous avons saisi la ministre des outre-mer afin qu'un certain nombre de dispositifs applicables en France métropolitaine soient déployés en Nouvelle-Calédonie, au profit des 16-18 ans, dans le cadre de la mise en place du service civique calédonien (création d'un ÉPIDE, augmentation des capacités du RSMA, extension des emplois d'avenir et de la garantie jeunes).

Telles sont les propositions qu'il nous semblait opportun de rappeler à la veille de l'importante réunion qui rassemblera demain, sur les sujets de sécurité, sous votre présidence, les membres du Comité des Signataires de l'accord de Nouméa.

Dans l'espoir d'une attention particulière à ces propositions,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de notre très haute considération,



Pour Calédonie Ensemble,
Philippe Gomès
Député de la Nouvelle-Calédonie